

Exemples de situations pouvant être rencontrées



Un expert-comptable, 35 ans, marié, 2 enfants

Avec son régime obligatoire, il ne dispose pas d'une protection complète notamment en cas d'arrêt de travail. Il a fait le point avec son conseiller afin de choisir la solution adaptée à sa situation professionnelle et personnelle. Avec Aviva Senséo Prévoyance Libéral, il bénéficie en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'un complément de 2 400 € par mois⁽¹⁾ en plus de son régime obligatoire. Pour cela, il cotise 30,63 € par mois⁽²⁾. Ce montant est vraiment raisonnable, d'autant plus qu'il est garanti en cas de décès pour un montant de 120 000 €.



Une avocate, 45 ans, divorcée, 1 enfant

Si elle devait cesser son activité professionnelle par suite de maladie, elle verrait ses ressources fortement diminuer. Avec Aviva Senséo Prévoyance Libéral, elle peut compenser cette perte de revenus. Moyennant une cotisation de 73,26 € par mois⁽²⁾, Aviva garantit le versement d'un capital de 150 000 € à sa fille en cas de décès ainsi que 3 750 € par mois en cas d'invalidité permanente totale⁽³⁾. Concernant cette dernière garantie, pour déterminer le montant de la rente, Aviva s'appuie exclusivement sur l'incapacité à exercer sa profession d'avocate sans tenir compte d'un possible reclassement professionnel.

Aviva Senséo Prévoyance Libéral : pour compléter votre régime obligatoire de prévoyance et exercer votre activité professionnelle sereinement.

Parlons-en !

- ⁽¹⁾ La garantie Indemnités Journalières Longues doit être souscrite obligatoirement en complément d'une garantie de base "Décès/PTIA" ou "Capital Invalidité Totale". Mode Indemnitaire, avec une franchise de 30 jours.
- ⁽²⁾ Tarif en vigueur en mai 2014, applicable la première année à toute personne, non fumeur, ne présentant aucun problème de santé et ne pratiquant aucune activité à risque.
- ⁽³⁾ La garantie "Rente d'invalidité" doit être souscrite obligatoirement en complément d'une garantie de base "Décès/PTIA" ou "Capital Invalidité Totale". La rente d'invalidité intervient au terme de 1 095 jours d'incapacité prolongée, ou dès que la preuve de l'état d'invalidité permanente partielle ou totale est apportée, sous réserve des délais d'attente et conditions prévues dans la Notice.

Le groupe Aviva

Avec plus de 180 ans d'expérience, Aviva France est un assureur généraliste qui propose une gamme complète de produits d'assurance dommages et d'assurance à la personne à 3 millions de clients, particuliers, artisans, commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises.

Son expertise en matière d'assurance vie, de retraite et de prévoyance s'appuie sur la qualité de la gestion de ses fonds sur le long terme, la diversité et la spécificité de ses offres produits ainsi que sur son engagement au service de la satisfaction client.

Votre Conseiller en Assurances



Retrouvez Aviva sur 

Aviva Assurances, Société anonyme d'Assurances Incendie-Accidents et Risques Divers au capital de 178 771 908,38 €. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes - 306 522 665 R.C.S. Nanterre

Aviva Vie, Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 € - Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADER (Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite), Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex
Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) - www.orias.fr



Professions libérales

aviva.fr/pro

Aviva Senséo Prévoyance Libéral

Une solution de prévoyance
à la hauteur de vos besoins

Professionnel, comme vous.



Aviva Senséo Prévoyance Libéral, un contrat de prévoyance dédié aux professions libérales⁽¹⁾

Vous exercez une profession libérale et vous êtes soucieux des conséquences financières que pourraient occasionner des événements graves de la vie (incapacité temporaire totale de travail, invalidité ou décès).

C'est pourquoi Aviva a créé un contrat spécialement pour vous : Aviva Senséo Prévoyance Libéral.

**Les +
du
contrat**

- ▶ Un contrat avec des garanties personnalisées, qui s'adapte à votre situation et à vos besoins,
- ▶ Une tarification avantageuse, à partir de 17,20 €/mois pour un capital décès garanti de 120 000 €⁽²⁾,
- ▶ Une rente d'invalidité optimisée,
- ▶ Grâce à la fiscalité "loi Madelin", votre cotisation est déductible de votre revenu professionnel imposable⁽⁴⁾.

SPÉCIAL CRÉATEUR / REPRENEUR
Une réduction tarifaire de 20 % pendant 2 ans⁽³⁾

(1) Hors professions médicales et paramédicales.

(2) Coût de la cotisation la 1^{ère} année, pour un non fumeur de 40 ans accepté aux conditions normales (sans surprime ni exclusion particulière). Tarif en vigueur en mai 2014.

(3) Abattement tarifaire de 20 % pendant 2 ans suivant l'adhésion au contrat Aviva Senséo Prévoyance Libéral, destiné aux personnes ayant créé ou repris une entreprise / un cabinet les 2 années précédant l'adhésion.

(4) Dans la limite des plafonds autorisés et hors cotisation liée au capital décès ou au capital invalidité totale qui n'entre pas dans le cadre fiscal de la loi Madelin. Fiscalité applicable uniquement aux Travailleurs Non Salariés non agricoles.

Tous les détails de vos garanties, y compris les exclusions et les délais de carence, figurent dans la Notice et la Note d'information disponibles auprès de votre Conseiller en Assurances.

Aviva Senséo Prévoyance Libéral, une solution à la carte...

Nous déterminons ensemble les garanties les mieux adaptées à votre situation :

Une protection en cas de décès

Vous choisissez, lors de votre adhésion, le montant du capital qui sera versé à vos bénéficiaires en cas de décès ou à vous-même en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie⁽⁵⁾. Il pourra être versé en une seule fois ou sous forme de rente viagère. C'est vous qui choisissez.

Un soutien financier en cas d'invalidité ou d'incapacité temporaire totale de travail

- ▶ **En cas d'invalidité permanente totale ou partielle**, vous percevez une rente.

Un taux d'invalidité défini selon un mode de calcul avantageux, qui ne tient pas compte des possibilités de reclassement professionnel.

C'est un avantage pour vous : le montant de cette rente ne sera pas diminué, même si vos capacités vous permettent d'exercer une autre profession.

- ▶ **En cas d'incapacité temporaire totale de travail**, Aviva Senséo Prévoyance Libéral prévoit le versement d'indemnités journalières pouvant être étendues jusqu'à vos 70 ans.

(5) Dans la limite des minima et maxima proposés.

... vous proposant de réels avantages !

Le remboursement des frais professionnels

En cas d'incapacité temporaire totale de travail, vous recevez une indemnité journalière en vue de couvrir vos frais professionnels : salaires et charges sociales, loyers et charges relatifs aux locaux professionnels...

Une compensation financière en cas d'hospitalisation de votre enfant⁽⁶⁾

En cas d'hospitalisation de votre enfant, recevez jusqu'à 100 € par jour si vous êtes obligé de vous arrêter de travailler⁽⁷⁾.

Un service d'assistance inclus

- ▶ Des services pour vous aider en cas d'immobilisation au domicile ou d'hospitalisation imprévue⁽⁸⁾ : accueil de vos clients sur votre lieu de travail, garde d'enfants, aide à domicile...
- ▶ Un soutien psychologique pour vous et votre famille.

Vous exercez une profession libérale réglementée ?

- ▶ Le montant de l'indemnité journalière peut aller jusqu'à 1 000 €⁽⁹⁾.
- ▶ L'évaluation de votre invalidité est basée exclusivement sur votre incapacité professionnelle à exercer votre métier.
- ▶ Vous pouvez bénéficier d'une rente dès 16 % d'invalidité permanente.

(6) Enfant fiscalement à charge.

(7) Voir les caractéristiques dans la Notice / Note d'information.

(8) L'hospitalisation à domicile doit être supérieure à 5 jours et l'hospitalisation imprévue doit être de plus de 2 jours consécutifs portée à plus de 4 jours pour l'aide à domicile et ce pour donner lieu à indemnisation.

(9) Soumis à acceptation du Siège.